



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E185115

VALABLE JUSQU'AU

12/11/2026

ÉDITÉ LE 22/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2016

Raison sociale : C2R CONSTRUCTION REHABILITATION REUNION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 26/08/2024

Capital : 4 000

32 BIS CHEMIN MANOUILH
ILET A VIDOT HELL BOURG
97433 SALAZIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT DENIS 2017B00012

Siret : 823 910 419 00014

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 0015565

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE PRW2201633

Téléphone : 02 62 23 96 92

Fax :

Portable : 06 92 21 02 28

Responsabilité légale :

MOREAU DAVID ANTOINE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE PRW2201633

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Site Internet : www.c2r.re

E-mail : c2r.reunion.secretariat@gmail.com

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 091 000

Tranche de classification : CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	6	17/06/2022
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé		21/03/2025
Nombre total de qualifications : 2			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.